

# BULLETIN MUNICIPAL

A photograph of a traditional tiled roof, likely made of terracotta or similar material, showing a dormer window and a chimney. The roof is set against a green background, possibly a sky or a wall. The tiles are arranged in a pattern, and the chimney has three distinct sections. The overall scene is a close-up of the roof structure.

SAINT-HILAIRE D'ESTISSAC

Juillet 2016

n°27

## SOMMAIRE

	Pages
1 <sup>ère</sup> de couverture : Les toits du Bourg depuis le clocher	1
Lettre du Maire	2
Etat-Civil	4
Vie associative	4 – 5
Chemin de promenade & de randonnée	5 – 7
Compte administratif 2015	8
Budget primitif 2016	9
Les Syndicats intercommunaux	10 – 12
Informations diverses	12
4 <sup>ème</sup> de couverture : Saint Hilaire d'Estissac fleuri	13

## LA LETTRE DU MAIRE

Chères Saint-Hilairoises, chers Saint-Hilairois,

Le bourg de notre village est toujours aussi paisible et séduisant. Il est propre, verdoyant, fleuri. L'ombrage des platanes, le bruissement des fontaines en font un endroit très agréable et un peu en dehors du temps.

La main verte de Jérôme y est pour beaucoup.

Il est tout normalement le point de départ de l'itinéraire de promenade et de randonnée communal. Il est maintenant opérationnel. A cet effet, plusieurs centaines de mètres de chemins ruraux ont été rouverts. Son balisage est terminé.

A propos des chemins ruraux, je voudrais rappeler qu'ils font partie du domaine privé de la commune et qu'ils sont aliénables. Ce patrimoine communal important et d'une grande richesse doit être protégé autant faire se peut. Indispensables aux activités agricoles locales, ils servent aussi au développement des activités de loisirs (chasse, promenades, randonnées ...) et contribuent ainsi à la survie de nos campagnes.

C'est dans ce contexte que la commune se trouve dans l'obligation de se défendre suite à un recours pour abus de pouvoir déposé devant le Tribunal Administratif de Bordeaux suite à des arrêtés municipaux faisant injonction de cessation d'occupation irrégulière de chemins ruraux.

Les travaux de voirie annoncés dans le précédent bulletin ont débuté et doivent se poursuivre prochainement.

Malgré un budget contraint en partie à cause de la poursuite de la baisse des dotations d'état, les 4 taxes n'ont pas été augmentées et le Conseil municipal finalisera bientôt plusieurs projets en vue de les soumettre aux Services du Conseil départemental et de l'Etat pour obtenir des financements.

Ces projets portent sur la défense incendie du bourg, le réaménagement de la salle polyvalente et du garage ainsi que sur des travaux de voirie.

La synthèse du compte administratif 2015 et du budget primitif 2016 réalisées par Claude notre secrétaire, sont à lire dans les pages qui suivent. Le détail peut être consulté en Mairie.

La nouvelle carte intercommunale du Pays de Villambard est une réalité depuis le 30 juin 2016 date à laquelle M. le Préfet de la Dordogne a approuvé par arrêté son dossier d'élaboration (un rapport de présentation, un document graphique composé de 26 plans de zonage et des annexes relatives aux servitudes d'utilité publique). Ce dossier opposable aux tiers est tenu à la disposition du public notamment au siège de la Communauté de Communes du Pays de Villambard et dans chaque Mairie de la Communauté de communes du Pays de Villambard aux jours et heures d'ouverture des secrétariats.

Enfin quelques lignes au sujet de l'avenir de la Communauté de Communes du Pays de Villambard. Ses jours sont comptés puisque le 1<sup>er</sup> janvier 2017 elle aura fusionné avec la Communauté de Communes du Mussidanais en Périgord pour former un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Malgré une opposition unanime du Conseil Communautaire du Pays de Villambard et des Conseils municipaux de toutes les communes, la fusion a été validée par un arrêté préfectoral en date du 28 avril 2016. Depuis, les deux communautés de communes se sont réunies pour mettre en place des commissions en charge d'uniformiser les compétences et de lisser les fiscalités. Accessoirement, l'une d'elle « planche » sur le nom du futur EPCI.

Pour terminer, n'oubliez pas de venir nombreux aux manifestations organisées par le Comité des fêtes. Elles n'ont d'ambition que la détente dans la convivialité. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous connecter aux adresses suivantes :

<http://www.saint-hilaire-destissac.fr>,

<http://www.pays-de-bergerac.com/mairie/st-hilaire-d-estissac/index.asp>

<https://fr-fr.facebook.com/Comit%C3%A9-des-f%C3%AAtes-de-Saint-Hilaire-destissac-565677210217178/>

Bon été à toutes et à tous.

Le Maire.

## ETAT-CIVIL

### Naissances

- Le 26 novembre 2015 à Talence, est né **Léo, Swann, Célestin URVOAS** d'Agnès et de Jérôme URVOAS résidant à « Jambriaud »
- Le 19 décembre 2015 à Périgueux, est née **Arielle LANCE** de Mme Laure BRUNETEAU et de M. Kévin LANCE domiciliés à « Lavaure »

Bienvenue à Léo et à Arielle et félicitations aux heureux parents.

---ooOoo---

### Mariages

- Le 19 septembre 2015 à Saint Hilaire d'Estissac, se sont unis par les liens du mariage : **Mme Marie GUY et M. Antoine, Simon PARADOT**
- Le 16 juillet 2016 à Saint Hilaire d'Estissac, se sont unis par les liens du mariage : **Mme Stéphanie DESSALLES et M. Franck MARTHE-FELICIE**

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés.

---ooOoo---

### Décès

- Le 11 octobre 2015 à Pessac, est décédé **M. Luc, Jean JEANAILLAC**, à l'âge de 63 ans. Il était domicilié « Grange du Bost ».

Ancien Conseiller municipal, il était l'un des initiateurs de la fête canine locale qui est encore dans beaucoup de mémoire.

Très sincères condoléances à son épouse Jacqueline, à sa famille et à ses amis.

- Le 7 juillet 2016, à son domicile de « la Contie », est décédé **M. Daniel MOUTARD**, à l'âge de 68 ans.

Ancien Conseiller municipal, il menait depuis plusieurs dizaines d'années une lutte courageuse et acharnée contre la maladie.

Très sincères condoléances à son épouse Nicole, à sa famille et à ses amis.

## VIE ASSOCIATIVE

### Scrabble de Saint Hilaire d'Estissac

Le club de Scrabble a terminé sa 13<sup>ème</sup> saison d'existence de belle manière en accueillant 2 jours consécutifs un groupe de scrabbleurs bourguignons de passage en Périgord.

Avant cela, sa dizaine de membres a poursuivi son petit bonhomme de chemin en se retrouvant tous les jeudis à 14 heures à la salle polyvalente de Saint Hilaire d'Estissac pour disputer une partie « club » autour d'un café ou d'un thé accompagné de gâteaux secs.

Si vous aimez le jeu de Scrabble (ou le café, le thé et les gâteaux secs), n'hésitez pas à faire un détour par la salle polyvalente ou à téléphoner à Angéline DAREAU au 05 53 80 81 72. A bientôt.

### Du côté du Comité des fêtes

Il y a tout juste un an, le comité organisait Troc Croc Rock : une zone de « libre échange », une auberge espagnole et un concert avec le groupe Purple Blues. Journée conviviale et bien sympathique, nous avons renouvelé donc l'expérience cette année en organisant un vide grenier et c'est le groupe OLOMA qui a animé la soirée.

Deux autres temps forts cette année, plutôt sous le signe du théâtre :

- En Novembre, nous avons accueilli la compagnie « pièces montées » qui avait proposé sa création « quand nous aurons 100 ans », soirée suivie d'un pot au feu de saison, une soirée Diner/spectacle à la mode St Hilaïroise.

- En Décembre, La compagnie des Nez rouges de Sarlat jouait « Dans ma boîte il y a ... » un conte pour petits et grands dans le pur art du mime, suivi du pot de l'amitié.

Le comité souhaite proposer d'autres événements d'ici la fin de l'année, n'hésitez pas à nous rejoindre si le cœur vous en dit, toutes les bonnes volontés sont bienvenues ! A très bientôt.

Vous serez informés des activités par affichage et flyers dans les boîtes aux lettres, une page facebook (Comité des fêtes de Saint Hilaire d'Estissac) a été également créée pour retrouver l'agenda des festivités.



## CHEMIN DE PROMENADE & DE RANDONNEE

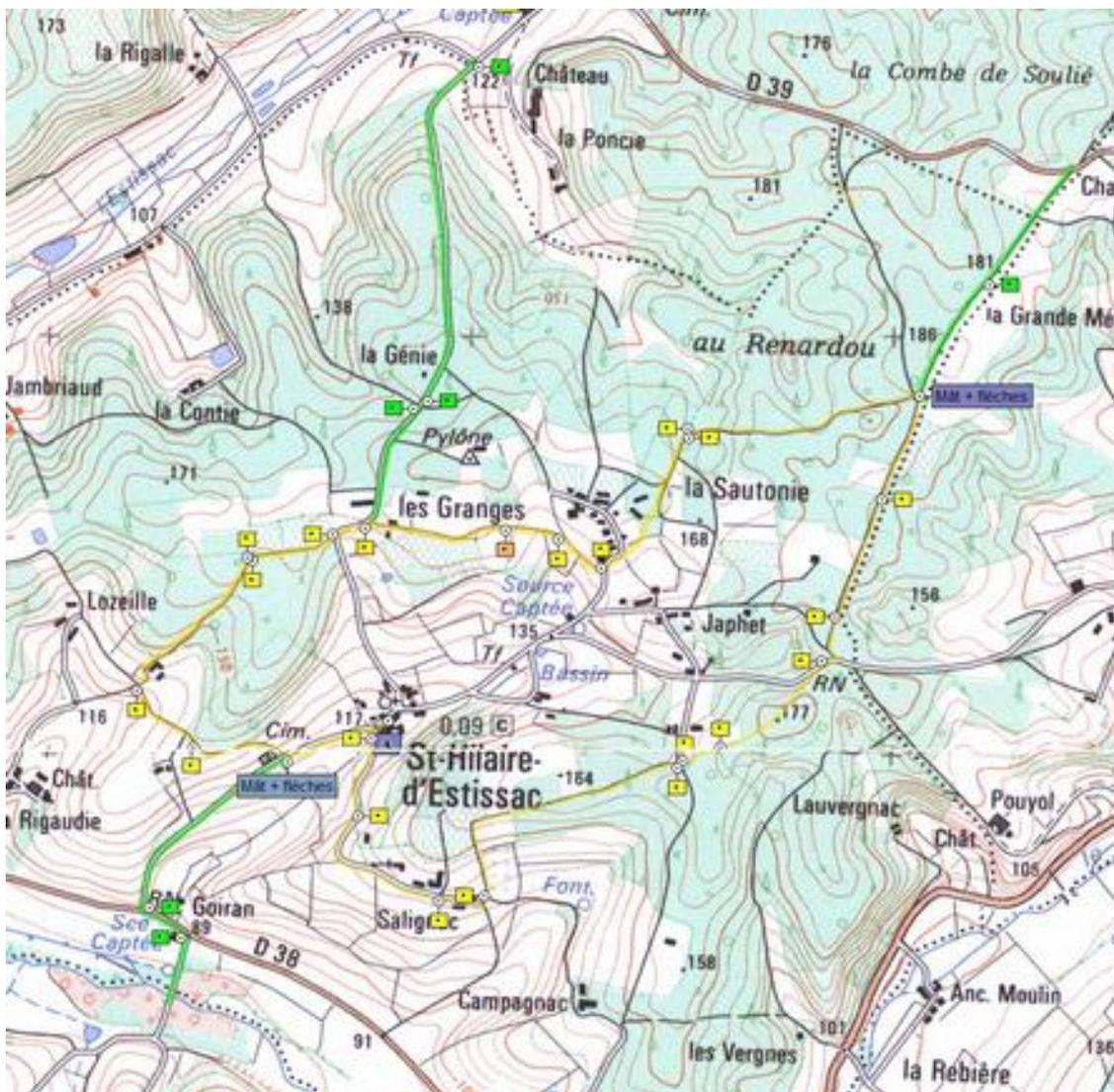
Il a été « inauguré » le samedi 26 mars 2016 lors d'une chasse aux œufs en chocolat organisée par le groupe d'étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée agricole La Peyrouse de Périgueux.

Cette manifestation a été le point d'orgue d'une coopération fructueuse entre la municipalité et les étudiants. Elle a abouti à la rédaction d'une étude de faisabilité de chemin pédagogique.

Le chemin communal étant un chemin de promenade et de randonnée, il est balisé en jaune.



Le tracé en jaune représente la boucle de Saint Hilaire. Les tracés verts représentent les chemins de liaison avec les communes de Beylemas, Saint Jean d'Estissac et de Villablard.





# CODE DE BONNE CONDUITE DU RANDONNEUR

Les voies ouvertes à la circulation publique (art. L362-1 du Code de l'environnement) peuvent être empruntées par les adeptes des différentes randonnées.

**Le plaisir de voir, écouter, toucher, échanger avec les autres usagers dans la nature ne peut se concevoir que par le respect :**

## DE L'ENVIRONNEMENT

- Rester sur les chemins, s'interdire le hors piste.
- Respecter les espaces naturels, la faune, la flore et s'abstenir de toute cueillette.
- Respecter l'état des chemins, ne pas dégrader, en adaptant sa vitesse aux conditions météorologiques et de terrain.
- S'interdire de faire du feu, ne jeter aucun déchet.

## DE LA REGLEMENTATION

- Appliquer le code de la route qui est le même sur les chemins ruraux que sur le reste de la voirie.
- Respecter les interdictions et restrictions de circulation.
- Respecter les balisages permanents et occasionnels.
- Respecter les normes d'homologation en matière de bruit des moteurs.

## DE LA PROPRIETE PRIVEE

- Respecter scrupuleusement la propriété privée, son accès étant soumis à l'accord préalable de son propriétaire.
- Ne pas effrayer les animaux en pâture.
- Rester sur les chemins en suivant et respectant le balisage.

## DES AUTRES USAGERS

- A la rencontre d'un autre usager :
- Rester courtois en toutes occasions. Prendre l'initiative du salut.
- Tenir les chiens sous contrôle, si nécessaire.
- Rester discret particulièrement près des zones habitées, penser que le bruit dérange.
- Le cavalier et le vététiste ralentissent à la vitesse du pas.
- Les motorisés s'arrêtent, coupent le moteur et laissent la priorité.
- Se faciliter mutuellement le passage.
- S'abstenir de gestes et de bruits intempestifs en présence d'un cheval.

## DE LA SECURITE

- Adapter sa vitesse à la visibilité, sachant qu'au détour du sentier le plus reculé peut surgir tout autre usager.
- Avoir une bonne préparation et condition physique.
- Bien connaître son itinéraire, s'informer des conditions météo, informer son entourage.
- Avoir toujours du matériel en bon état, une trousse de secours et de réparation.



**Signaler un problème :** [www.sentinelles.sportsdenature.fr](http://www.sentinelles.sportsdenature.fr)

**Dordogne PÉRIGORD**  
LE DÉPARTEMENT [dordogne.fr](http://dordogne.fr)  
DORDOGNE PÉRIGORD  
PREMIÈRE NATURE PÉRIGORD



**CDESI Dordogne**  
Commission Départementale des Espaces,  
Sites et Itinéraires  
Tél. 05 53 45 40 20  
E-mail : [cdesi24@dordogne.fr](mailto:cdesi24@dordogne.fr)

# COMPTE ADMINISTRATIF 2015

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>		<b>107 880,58 €</b>
Charges à caractère général	55 541,76	
Charges de personnel	25 868,80	
FNGIR	8.521,00	
Autres charges courantes	17.949,02	

**Charges à caractère général** : eau ; électricité ; carburant ; diverses fournitures ; assurances ; travaux au presbytère ; fauchage ; téléphone ; taxes foncières ; indemnités percepteur ; fêtes et cérémonies

**Charges courantes** : indemnités des élus ; SDIS ; cotisations aux syndicats et communes ; subventions aux associations

<u>RECETTES</u>	-----	<b>144 582,34 €</b>
Redevances	737,00	
Impôts et taxes	45.025,06	
Dotations et participations de l'Etat	28 341,00	
Loyers et salle des fêtes	13 762,02	
Assurances presbytère	56 717,00	

**Redevances** : occupation domaine public+concession

Excédent N-1 :	+	2 489,30 €
Excédent N :	+	36.701,76 €
<b>TOTAL :</b>	+	<b>39 191,06 €</b>

=====

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		<b>14 168,90 €</b>
Matériel bureau	409,40	
Reliure	515,52	
Salle des fêtes Piano gaz	350,00	
Voirie	10 626,60	
Caution logement	420,00	
Besoin financement N-	1 847,38	

<u>RECETTES</u>	-----	<b>12 706,18 €</b>
Subventions	3 565,80	
FCTVA	5 903,00	
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 397,38	
Caution logement	840,00	

**Besoin de financement :** 1.462,72 €

**CLOTURE DE L'EXERCICE : + 37 728,34 €**

# BUDGET PRIMITIF 2016

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>		<b>118 457,34 €</b>
Charges à caractère général	23 942,00	
Charges de personnel	25 735,00	
FNGIR	8 530,00	
Autres charges courantes	20 054,00	
Virement section d'investissement	40 196,34	

**Charges à caractère général** : eau ; électricité ; carburant ; diverses fournitures ; assurances ; travaux au presbytère ; fauchage ; téléphone ; taxes foncières ; indemnités percepteur ; fêtes et cérémonies

**Charges courantes** : indemnités des élus ; SDIS ; cotisations aux syndicats et communes ; subventions aux associations

<u>RECETTES</u>		<b>118 457,34 €</b>
Redevances	540,00	
Impôts et taxes	43.606,00	
Dotations et participations de l'Etat	22 667,00	
Loyers et salle des fêtes	13 600,00	
Produits divers	2 816,00	
Excédent N-1	35 228,34	

L'excédent N- 1 : 35 228,34 = **37 728,34 €** (excédent 2015) - **2 500,00 €** (dépenses d'investissement engagées en 2016 avant le vote du budget)

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		<b>43 156,34 €</b>
Matériel informatique et autre	8 230,00	
Aménagement bâtiments	5 186,34	
Voirie	28 600,00	
Caution logement	1 140,00	

<u>RECETTES</u>		<b>43 156,34 €</b>
FCTVA	1 820,00	
Caution logement	1 140,00	
Virement de section de fonctionnement	40 196,34	

### **Détail des investissements**

Matériel informatique et autre :

Achat de logiciels (comptabilité – état-civil – paye – dématérialisation de actes administratifs – élections...)

Changement de système d'exploitation de l'ordinateur

Achat d'un photocopieur-scanner d'occasion

Aménagement bâtiments :

Mises aux normes sécurité et réaménagement de la salle des fêtes et du garage

Voirie :

Chemin de Japhet et autres chemins (fossés – voies)

Ouverture de chemins pédestres

Achat panneaux indicateurs

# LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

## SDE 24

Le SDE 24 a terminé les travaux d'éradication des fils nus à « la Contie » et à « Jambriaud ». En 2016, il entreprendra des travaux de nature à « Goiran ».

En 2017, il prévoit la suppression du poste électrique en béton du « bourg » par un poste plus adapté et moderne. L'étude de faisabilité a débuté récemment.

## SMCTOM

Le SMCTOM Montpon Mussidan, c'est 51 communes qui regroupent 32 574 habitants. C'est aussi :

<b>DECHETERIE BELEYMAS</b>
<i>Lagudal</i>
<b>Tél /Fax : 05.53.82.21.91</b>
<b>Ouvert :</b> <b>LUNDI et MERCREDI</b> toute la journée <b>et SAMEDI</b> matin

**Horaires d'été du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre : 9h-12h / 14h-18h**

**Horaires d'hiver du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars : 9h-12h / 13h-17h**

### III.1.3 Données chiffrées sur la collecte des déchets ménagers en 2015.

	Ordures Ménagères		Déchets Propres et Secs	
	2015	2014	2015	2014
<b>Tonnages collectés (T)</b>	6 458,76	6 495,06	2 080,74	1 997,32
<b>Nombre d'habitants</b>	32 564	32 353	32 564	32 353
<b>Ratio en kg/an/hab</b>	199,63	200,76	64,31	61,74
<b>Evolution (en %)</b>	-0,56		4,17	
<b>Distance parcourue en kms</b>	136 987,00	135 391,00	98 198,00	106 851,00
<b>Ratio d'efficacité (kg/kms)</b>	47,15	47,97	21,19	18,69

*Courriel du SMCTOM en date du 3 juin 2016 : « Suite à la collecte des Ordures Ménagères et des Sacs jaunes sur votre commune, il s'avère qu'il est vraiment nécessaire d'effectuer un **élagage sur l'ensemble** de la commune. Les conditions climatiques actuelles rendent l'accès aux camions de plus en plus difficiles (poids de l'eau sur les branches notamment) et les dégâts sur les véhicules sont de plus en plus nombreux. En vous remerciant par avance... »*

**A VOS CISAILLES ET TRONCONEUSES**

## SMBI

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle a été créé le 01/01/2014 par arrêté préfectoral du 31/05/2013 complété par l'arrêté préfectoral du 09/12/2013. Il est issu de la fusion :

- Du syndicat mixte d'études et de travaux pour l'aménagement et l'entretien du bassin de l'Isle en Périgord (SMETAE BIP)
- Du syndicat mixte d'assainissement de la vallée du Salembre
- Du syndicat mixte de travaux en vue de l'assainissement de la vallée du Vern
- Du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Crempse et de ses affluents.

Il se compose de 10 collectivités :

- Les communes de Beuregard et Bassac, Beylemas, Douville, Issac, Montagnac la Crempse, St Hilaire d'Estissac, St Jean d'Estissac, St Vincent de Connezac, Tocane St Apre, Villablard.

De 4 EPCI :

- La Communauté de Communes Isle Vern Salembre
- La Communauté de Communes Isle Double Landais
- La Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe
- La Communauté de Communes du Mussidanais

Et d'une Communauté d'agglomération :

- Le Grand Périgueux

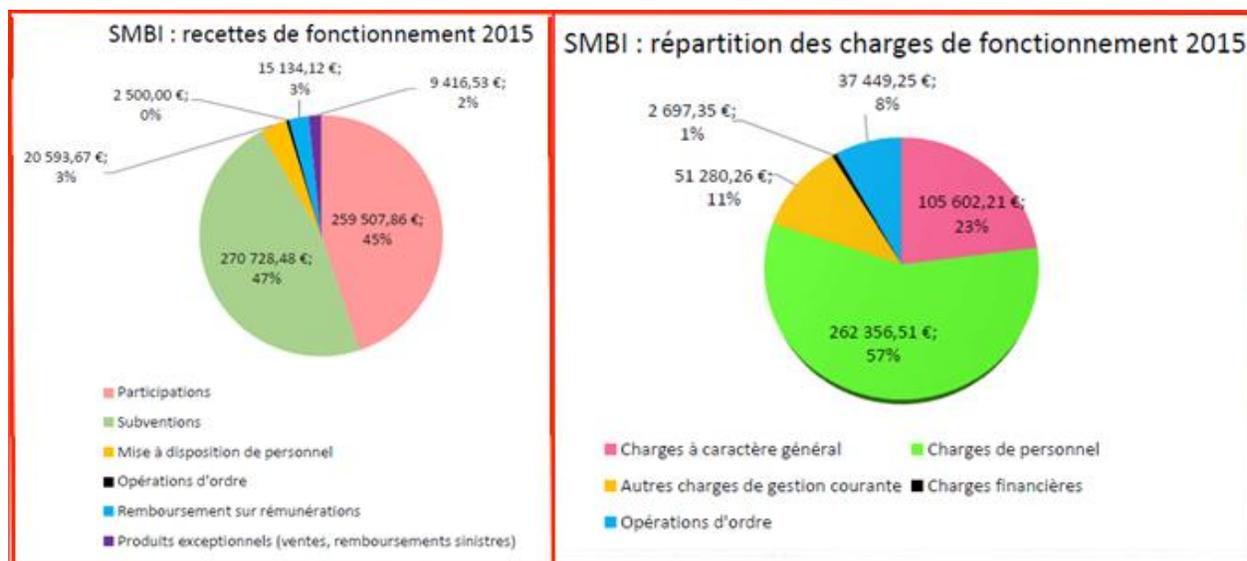
Le SMBI dispose de 8 agents titulaires dont 2 agents à temps non complets.

Il intervient sur la rivière Isle et ses affluents, leurs sources, leurs dépendances, leurs bras morts, leurs canaux, leurs ouvrages de navigation, les zones humides et marais présents sur le bassin versant de l'Isle.

Il a pour objet le suivi, les études, l'aménagement, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques, sur l'ensemble du bassin versant de l'Isle, ainsi que l'animation et la sensibilisation des riverains et acteurs locaux.

Le SMBI a pris à sa charge les travaux de remise en état des abords du pont de « la Rebière » suite aux dégâts occasionnés par la dernière crue du Roy

Le budget :



## SIAEP de MUSSIDAN-NEUVIC

Le SIAEP de Mussidan-Neuvic est issu de la fusion des SIAEP de Mussidan et de Neuvic mises en place le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Prix de l'eau 2016 : Compte tenu des tarifs et des spécificités des ex collectivités et sachant que toutes parts confondues, l'écart entre les 2 syndicats sur un type de 120 m3 est inférieur à 10 € TTC / an, les tarifications suivantes ont été convenues :

	SIAEP MUSSIDAN	SIAEP NEUVIC
Prime annuelle fixe	41,50 €	41,50 €
Part proportionnelle /m3	0,70 €	0,42 €

## INFORMATIONS DIVERSES

Une **Micro CRÈCHE**  
à Issac  
Pays de Villablard

**C'est Ouvert!**

Un contact : 05 53 83 38 86 / 05 83 30 84 46  
assolescazalloux@gmail.com

**ANIM'ADOS**

ANIM'ADOS ACCUEILLE LES ADOS DE 11 À 17 ANS  
TOUS LES SAMEDIS DE 10H00 À 12H00  
AINSI QUE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES.

AU PROGRAMME :

- CRÉATION DE PROJETS
- SORTIES CULTURELLES ET DE LOISIRS
- MULTISPORTS
- SORTIES FAMILLES
- MINI-CAMPS...

N' HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER.  
AU 05.53.81.33.62  
OU PAR MAIL : a.spe@laposte.net

ACCUEIL DES 6-12 ANS  
à Montagnac-la-CREMPSE  
de 7h30 à 19h30

Centre de loisirs agréé  
Les P tits Gâteaux de France

Bien sûr, pendant les vacances d'été le programme est enrichi. Cliquez ici pour le découvrir.

CRÉATION DE PROJETS  
SORTIES CULTURELLES ET DE LOISIRS  
MULTISPORTS  
SORTIES FAMILLES  
MINI-CAMPS...

N' HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER.  
AU 05.53.81.33.62  
OU PAR MAIL : a.spe@laposte.net

### Information ORANGE

Par courrier en date du 23 mai 2016, ORANGE informait la commune du démontage de la cabine téléphonique publique du bourg d'ici le 31 décembre 2017.  
Pour information, sa durée moyenne d'utilisation est de 00 :00 :00 (hh :min :ss) / jour.

**3 réflexes pour se baigner sans danger**

- Choisissez les zones surveillées de baignade
- Surveillez vos enfants en permanence
- Tenez compte de votre forme physique

Retrouvez les Conseils pratiques sur :  
[www.inpes.sante.fr/noyades](http://www.inpes.sante.fr/noyades)

### Objectif Citoyen!!!

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :  
<http://www.mon-service-public.fr>  
en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16<sup>ème</sup> anniversaire et dans les trois mois suivants.

À l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'insertion systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

BIENTÔT 16 ANS !  
PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

JDC  
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS !  
PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?  
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?  
C'est votre obligation et permet de contribuer à la grande œuvre de la défense, de développer vos connaissances et vos compétences pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

COMMENT ?  
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET  
\* Créer votre compte sur [www.mon-service-public.fr](http://www.mon-service-public.fr)  
\* Choisir votre date de recensement sur le site [www.mon-service-public.fr](http://www.mon-service-public.fr)  
\* Choisir votre lieu de recensement (mairie ou centre de recensement agréé) et le jour de l'inscription.  
\* Choisir votre mode de recensement (en personne ou par vidéo conférence).

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE  
Remplir un dossier de recensement et se rendre au centre de recensement agréé de la mairie.

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

Centre du service national de Limoges  
88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil public : Tél : 05 55 12 69 92

du lundi au jeudi 08h30-11h45 / 13h30-16h00  
le vendredi de 08h30-11h45 / 13h30-15h30

